ARCHITECTURE ET DÉCORATION AU HEYSEL

ORIGINALITÉ DE LA SECTION BELGE

Interview de M. le Comte Adrien van der Burch, Commissaire Général du Gouvernement

L'Exposition du Heysel se distingue de plusieurs façons des Expositions Universelles et Internationales d'autrefois. La Section Belge en est un bon exemple de son originalité.

Les principes originaux qui présidèrent à sa conception sont de deux ordres. Sur le plan architectural, ils s'inspirèrent de données psychologiques trop souvent négligées au profit de réalisations monumentales. Sur le plan décoratif, ils prirent un aspect social absolument inattendu.

Hier, d'une façon générale, une vaste halle abritait les divers produits d'une section nationale. Installés empiriquement, les groupes industriels étaient fort souvent obligés d'édifier des pavillons à l'intérieur de l'énorme vaisseau construit à l'échelle des machines géantes. Bien que plein d'imprévu et de contrastes parfois charmants, l'ensemble était baroque. De délicats produits de parure se trouvant placés, grâce au malicieux hasard, à proximité de fabrications d'un caractère opposé: outils ou produits alimentaires.

Pour éviter semblables fautes de goût, et donner aux produits de chaque industrie le cadre et l'atmosphère qui leur sont adéquats, il m'a semblé qu'il était préférable de les réunir dans des bâtiments différents.

D'une part, le Grand Palais est consacré à une Exposition Internationales de matériel de transport par voie ferrée, complétée d'une gare de conception bien moderne, en état d'activité. D'autre part, les Halles latérales, également en matériaux durables, réunissent des groupes dont les participations sont surtout documentaires: marine, pêche, etc., et les industries lourdes.

L'Art Ancien, dont les merveilles ne pouvaient souffrir de promiscuité, dispose d'un palais entier. Enfin, douze palais sont réservés à nos industries principales; chacun avec les dispositions intérieures et la décoration qui conviennent. Au lieu d'un seul, douze architectes purent donc donner ici la mesure de leurs talents. Sous la direction générale d'un confrère spécialement chargé de contrôler plans et aspect, moins afin d'éviter des erreurs de disposition que pour réaliser une harmonie entre les masses et les lignes des diverses bâtisses.

Il m'a semblé que le ton uniformément blanc de ces constructions en stuc devait être amendé. Les façades des douze palais des collectivités industrielles ont donc été polychromées. A la fois délicats et solides, les tons choisis réagissent les uns sur les autres sans brutalité. Dans les verdures, ces masses colorées constituent un élément de variété dont l'originalité fut appréciée.

Dans l'ordre décoratif, j'ai voulu renouer le fil brisé de la grande tradition artisane. En appelant de nombreux peintres et sculpteurs à collaborer, j'exigeais d'eux qu'ils admettent les architectes comme les maîtres d'œuvre. Ce furent donc les architectes qui fixèrent les dimensions, le caractère rythmique ou l'harmonie colorée des œuvres décoratives destinées à orner les divers palais. Discipline délicate à imposer étant donné l'individualisme enraciné de presque tous nos artistes.

Ceci étant admis, j'ai constitué, pour examiner les travaux des artistes, deux commissions consultatives: l'une pour les sculpteurs, l'autre pour les peintres. Tous étant prévenus que le contrôle de leurs projets serait rigou-

Peintres et sculpteurs durent d'abord présenter une esquisse au dixième. Les décisions des commissions étant prises après avis des architectes intéressés, les artistes devaient alors fournir une maquette au quart de l'échelle d'exécution. A ce moment seulement, la commande leur était officiellement accordée, si, bien entendu, l'accord de la commission intéressée et de l'architecte s'était réalisé sur le projet amendé.



La Mort du Christ ». Le carton de cet intéressant vitrail, placé dans le porche de la chapelle Royale, est l'œuvre du peintre Van Vlasselaer. La réalisation technique, remarquable par la qualité de la peinture et de la mise en plomb, fut assurée par le peintre-verrier bruxellois Boquet, 28, rue du Neep. Tél. 26.42.16.



La grande figure personnifiant « Le Drap » qui décore l'entrée principale du Pavillon des Textiles, est signée par le statuaire Oscar De Clerck.

Je suis heureux de vous l'avouer. Malgré mes craintes, cette méthode, nouvelle chez nous, a donné son plein résultat. Non seulement nos artistes se plièrent à la discipline nécessaire, mais ils surent tirer de leur collaboration avec les architectes des enseignements précieux.

Comme Commissaire Général de la Section Belge, j'avais demandé à mes deux comités de s'intéresser tout spécialement aux artistes jeunes, afin de leur donner la possibilité de se manifester officiellement. Mes instructions furent observées. Si l'on excepte du nombre des artistes collaborateurs les anciens combattants, l'on voit qu'une majorité de jeunes est à l'honneur. Il fallut à quelques ainés une réelle volonté de servir, de bien servir, pour accepter de réaliser, au titre de praticien, certaines maquettes d'œuvres conçues par des confrères beaucoup plus jeunes, dont les commissions avaient préféré les travaux pour des raisons d'ordre purement architectoniques.

Je remercie ces artistes. Et je remercie les membres des commissions consultatives qui témoignent de beaucoup de compétence dans leurs examens nombreux et lassants; ne craignant pas de visiter les ateliers les plus lointains pour examiner les maquettes.

Une leçon pourtant se dégage de cette entreprise. Nos jeunes artistes sont assez peu familiarisés avec les conceptions de l'art monumental. Ceci peut évidemment s'expliquer par l'absence à peu près totale de commandes officielles. Il y a là un certain danger.

J'ai pu remarquer que ces artistes auraient un intérêt très réel à étudier la technique de certains arts industriels, au lieu de s'obstiner à ne créer que des œuvres d'art pur. Ne pourraient-ils tenter de collaborer avec l'industrie? Le vitrail, la tapisserie, la publicité plastique et bien d'autres formes d'art industriel réclament leur collaboration... Malgré une indéniable bonne volonté et de très réels talents, nombreux furent les projets de vitraux ou de tapisseries qui, s'ils avaient été conçus selon les règles exactes de ces métiers, eussent pu coûter de 30 à 40 % moins cher. C'est là toute la puissance de la technique. De toute évidence, l'enseignement des arts doit être réformé en Belgique. Une plus large place devrait être faite aux arts industriels. C'est d'ailleurs à cela que vise l'enseignement de l'Institut Supérieur des Arts Décoratifs de La Cambre.

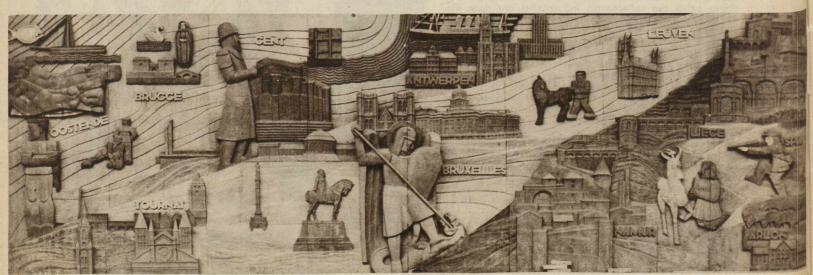
Parmi les créations de techniques inédites ou rares que l'on peut voir dans la Section Belge, permettez-moi de vous signaler la décoration du Salon du Tourisme dans la Gare Modèle, réalisée en dalles de verre pressé, d'après les maquettes de l'architecte Puvrez; le relief « touristique » du sculpteur Jespers. L'assemblage des différentes pièces de bois formant ce panneau de 4 m. sur 12, dans lequel ce relief est taillé, est une merveille. Après l'Exposition, cet ouvrage sera installé dans l'un des halls de la gare du Midi.

Parmi les œuvres d'art pur qui ornent notre section, plusieurs trouveront également des emplacement de choix dans notre ville. L'étonnante « Fontaine aux cinq Ephèbes », de notre grand sculpteur spiritualiste Minne, enrichirera la Cour du Parlement. Le délicieux monument à Van der Weyden, de Marcel Wolfers (la première réalisation belge en bronze laqué) trouvera place dans l'un de nos beaux parcs.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire mais ceci dépasserait le cadre d'une interview.

Constatez simplement que nous avons bien défendu les intérêts spirituels et matériels de nos artistes. Voulez-vous un chiffre! Cent et deux d'entre eux obtinrent des commandes rien que par les soins de notre Commissariat Général.

P.-L. FLOUQUET.



Carte touristique en relief, aimablement polychrômée, placée dans la Gare Modèle. Elle fut conçue et exécutée par le sculpteur Oscar Jespers.

(Photo L'Epi-Devolder.)